

LE MAGAZINE DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

CÔTES DE MEUSE WOËVRE

PRINTEMPS/ÉTÉ 2015
le mag'
#05

ACTUALITÉS

BUDGET 2015

PETITE ENFANCE

JOURNAL DU TRI

DÉVELOPPEMENT LOCAL



CÔTES DE MEUSE | WOËVRE
communauté de communes



Réforme territoriale

Les pouvoirs publics ont assoupli le seuil des 20 000 habitants pour l'intercommunalité dans les zones à faibles densité de population, ce qui est notre cas. Après notre mobilisation, nous devrions donc bénéficier d'une dérogation et rester à 6 200 habitants (sur notre grand territoire).

Deux contraintes demeurent cependant :

La représentation des communes au sein de l'intercommunalité. Nous souhaitons que chaque village soit représenté, malheureusement ce n'est pas possible légalement. Suite à la démission d'un Maire, la nouvelle législation, revue par le conseil constitutionnel s'applique de droit et le nombre de délégués nous est imposé.

La deuxième contrainte concerne la baisse des dotations de l'État qui nous impose des choix. Actuellement, le nôtre a été de ne plus intervenir sur des travaux de voirie, plutôt que de maintenir ce service et d'augmenter la fiscalité de 12% pour le financer. Nous devons accélérer notre développement économique et démographique pour compenser ces baisses de dotations de l'État, en constatant que notre territoire est encore relativement épargné par rapport à d'autres. Soyons optimistes et continuons à nous battre plus que jamais.

Les élections départementales ont modifié l'équilibre territorial du Département.

Le Département est un précieux allié des collectivités quand on connaît son fonctionnement, on y siège et on le sollicite.

Je remercie sincèrement tous les habitants du secteur qui m'ont permis durant 2 mandats d'y siéger et de les représenter.

Le pôle santé de Vigneulles, le groupe scolaire Simone Veil, la crèche, le supermarché, avec le Maire de Vigneulles, sans oublier le renouveau de Madine, sont des dossiers qui n'auraient jamais pu aboutir, sans les moyens ou le poids que peut apporter un élu départemental en parfaite adéquation avec les élus et acteurs locaux.

le Président,
Sylvain Denoyelle



07



08



11



12

SOMMAIRE

P.03 // ACTUALITÉS

Visite préfectorale
Les agences postales intercommunales
Missions locales
Accueil de jour pour les malades d'Alzheimer

P. 04 // BUDGET 2015

P. 07 // PETITE ENFANCE

La grande semaine de la petite enfance
La Semaine Européenne du Développement Durable

P. 08 // LE JOURNAL DU TRI

Les 10 règles de tri
Visite des élus dans les différents centres de tri
En bref...

P. 12 // HYDRAULIQUE

Hydraulique : les zones humides

P. 13 // ASSAINISSEMENT

SPANC : rôle et missions

P. 14 // PLAN PAYSAGE

Projet de Paysage des Côtes de Meuse
Accompagnement des entreprises
et porteurs de projets
Campagnes d'aides à l'habitat des particuliers
Concours photos

P. 16 // AGENDA DES SORTIES ET MANIFESTATIONS

ACTUALITÉS

Mission locale du sud meusien

Pour les jeunes de 16 à 25 ans en recherche d'emploi ou de formation sont accueillis à la Codecom Côtes de Meuse / Woëvre par un conseiller de la mission Locale deux mercredis par mois de 9h30 à 11h00.

Pour tout renseignement ou prise de rendez-vous, contacter la communauté de communes au 03 29 90 69 07.

Dates des prochaines permanences :



Accueil de jour pour les malades d'Alzheimer à l'Hôpital de Saint-Mihiel

Le site de Saint-Mihiel du centre Hospitalier de VERDUN - SAINT-MIHIEL met en place un accueil de jour destiné aux personnes de plus de 60 ans atteintes de la maladie d'Alzheimer dans des locaux sécurisés avec un jardin thérapeutique.

Cet accueil permet aux personnes de participer à des activités dans un contexte rassurant, de maintenir l'autonomie et de valoriser les acquis pour ralentir l'évolution de la maladie. Une équipe de professionnels formés assure l'animation et propose des activités cognitives, comportementales, sensorielles, motrices et spirituelles.

L'accueil est proposé du lundi au vendredi de 10h à 17h.

Centre Hospitalier de Verdun - Saint-Mihiel
2 place Jean BERAIN - 55300 SAINT-MIHIEL
Tél. : 03 29 91 81 81 (poste 1433)



Réunion des Maires avec le Préfet.

Visite préfectorale

Le 15 avril 2015, M. Jean-Michel MOUGARD, Préfet de la Meuse accompagné de Mme Hélène GIRARDOT, Sous-Préfète de Commercy sont venus sur notre Territoire.

L'après-Midi a débuté par une visite de l'Agence Postale Intercommunale de Géville et s'est poursuivie par la visite de sites structurants comme la base de loisirs de Madine, mais aussi d'acteurs économiques du territoire, notamment l'entreprise GUEYRAUD Agri, sur Apremont-La-Forêt, l'arboriculteur Gérard HENRY, des Côtes de Meuse et la fromagerie CFR - Compagnie des Fromages & Richesmonts, sur Vigneulles-lès-Hattonchâtel.

La journée s'est terminée par une rencontre avec les Maires de la Codecom. De nombreux dossiers ont été abordés, comme les projets en cours sur notre territoire, autour de la santé, de l'habitat et du haut-débit. Il a été évoqué également les problématiques liées à la baisse des dotations de l'état qui pèse lourdement sur nos finances et la représentation des communes au conseil communautaire qui sera modifiée en cours de mandat.

Inauguration de l'Agence Postale intercommunale à Géville.



Les agences postales Intercommunales

L'AGENCE POSTALE INTERCOMMUNALE D'APREMONT-LA-FORÊT

Elle se situe dans les locaux de la Mairie.
Place HOLYOKE - 55300 Apremont-La-Fôret
Mme AARNINCK Claudine
Tél. : 03 29 90 09 53

Ouvert tous le lundi, mardi, jeudi et vendredi
de 8h30 à 11h30.

L'AGENCE POSTALE INTERCOMMUNALE DE GÉVILLE.

Inaugurée le 6 février en présence de la Direction de La Poste et des élus du territoire, elle se situe dans les locaux de la Mairie de Jouy-Sous-Les-Côtes.

Depuis le 6 mai, **une borne internet est à la disposition des usagers** pour l'accès à tous les services proposés par La Poste, la Banque Postale et La Poste Mobile.

Cette borne permet également l'accès aux sites des services publics, le site de la Codecom, le Pôle Emploi, la CAF, la CPAM, le Cadastre...

Agence Postale intercommunale
1 place Etienne - 55 200 Géville
Mme JANTZEN Elisabeth
Tél. : 03 29 91 07 31

Tous les matins de 8h15 à 11h45 et
de 14h à 18h le lundi et de 14h à 17h
le jeudi.

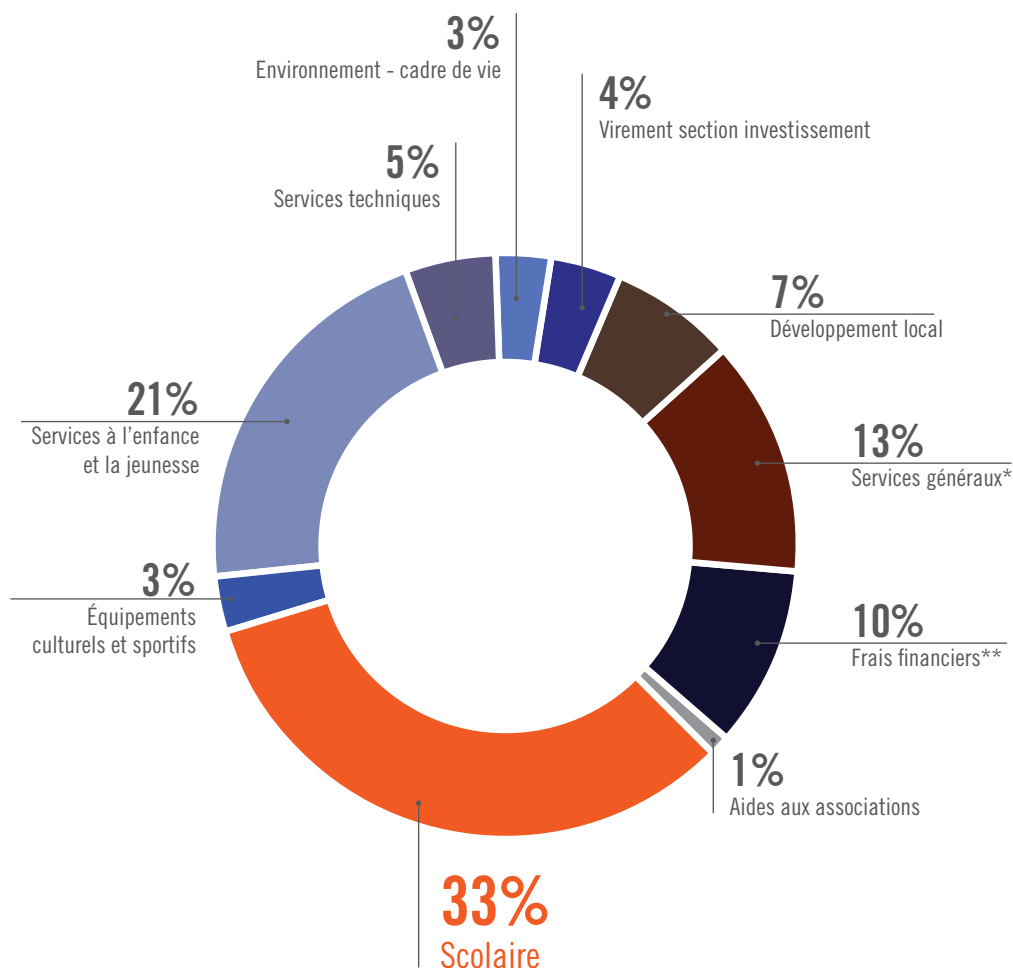


Dépenses 2015 de fonctionnement

*Les services généraux comprennent les services administratifs (personnel et frais de fonctionnement) et les frais d'assurances.

** Les frais financiers comprennent les intérêts d'emprunt, FNGIR (prélèvement dans le cadre de la compensation de la taxe professionnelle) et amortissements.

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	EN €
Virement section investissement	123 411,44
Développement local	210 537,03
Services généraux*	382 891,00
Frais financiers**	293 575,59
Aides aux associations	35 000,00
Scolaire	940 330,00
Équipements culturels et sportifs	81 170,00
Services à l'enfance et la jeunesse	597 610,00
Services techniques	129 130,00
Environnement - cadre de vie	85 030,00
TOTAL	2 878 685,06

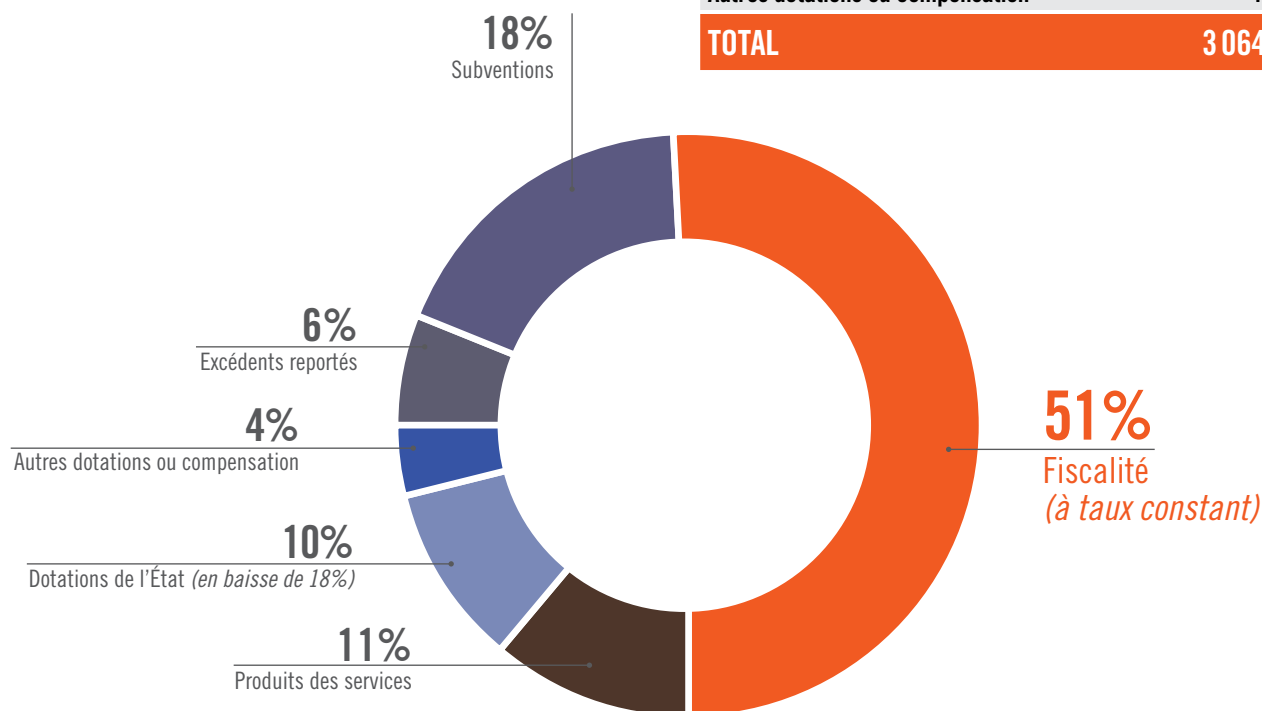


Budgets primitifs 2014 - budget annexes

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	DÉPENSES	RECETTES	DÉPENSES	RECETTES
Zone d'Activités Vigneulles	14 816,38 €	14 816,38 €	5 329,79 €	5 329,79 €
Local Commercial	28 307,20 €	28 307,20 €	32 342,92 €	32 342,92 €
Pôle Médico-social	22 250,00 €	42 073,37 €	16 416,13 €	16 416,13 €
SPANC	32 400,00 €	43 150,00 €		

Recettes 2015 de fonctionnement

RECETTES DE FONCTIONNEMENT	EN €
Dotations de l'État	320 000,00
Produits des services	326 270,00
Fiscalité	1 552 200,00
Subventions	555 490,10
Excédents reportés	185 261,84
Autres dotations ou compensation	124 972,00
TOTAL	3 064 193,94



Budgets ordures ménagères

OBJET	MONTANT	OBJET	MONTANT
DÉPENSES		RECETTES	
Frais de fonctionnement	2 850,00 €	Redevance des usagers	470 000,00 €
Collecte et traitement des déchets	513 000,00 €	Valorisation du tri sélectif	85 000,00 €
Accès déchetteries extérieures	52 000,00 €	Amortissement des subventions	3 980,09 €
Frais d'étude (nouveau marché)	5 400,00 €	Vente de composteurs	200,00 €
Communication	5 400,00 €	Excédent reporté	231 679,73 €
Charges de personnel	36 295,00 €		
Charges financières (impayés et remboursements)	4 515,00 €		
Amortissement de l'investissement	10 400,17 €		
Virement à la section d'Investissement			
Dépenses imprévues	15 000,00 €		
TOTAL	643 960,17 €	TOTAL	790 859,82 €

DÉPENSES		RECETTES	
Travaux de réaménagement de la déchetterie	2 000,00 €	Subvention ADEME	9 900,00 €
Amortissements subventions	3 980,09 €	Amortissements de l'investissement	10 400,17 €
Déficit d'Investissement	13 009,53 €	Virement de la section de fonctionnement	5 109,53 €
TOTAL	18 989,62 €	TOTAL	25 409,70 €

Nouveaux tarifs pour la REOM

Depuis le 1^{er} janvier 2015, les tarifs de la Redevance Ordures Ménagères (REOM) ont changé. Les tarifs sont énoncés dans le tableau ci-dessous.

TARIFS REDEVANCE ORDURES MÉNAGÈRES:

	SECTEUR PAYS DE VIGNEULLES	SECTEUR PETITE WOËVRE
Part par foyer (forfait)	45,00 €	15,00 €
Part par personne	54,00 €	65,00 €
Résidences Principales (RP) ou gîte ou caravane occupée toute l'année soit pour un foyer de :		
> 1 personne	99,00 €	80,00 €
> 2 personnes	153,00 €	145,00 €
> 3 personnes	207,00 €	210,00 €
> 4 personnes	261,00 €	275,00 €
> 5 personnes et +	315,00 €	340,00 €
Résidences Secondaires (RS)	125,00 €	112,00 €
Communes, artisans, commerçants, professions libérales		
> Bac 120 L		186,00 €
> Bac 240 L		276,00 €
> Bac 750 L		543,00 €
Gîtes ruraux (communaux), chambres d'hôtes		125,00 €
Campings (sauf contrats particuliers)		186,00 €
Hôtels et restaurants		543,00 €

Il y a de nombreux facteurs qui justifient cette évolution :

HARMONISATION DES TARIFS ENTRE LES DEUX SECTEURS

Suite à la fusion des 2 anciennes communautés de communes il est nécessaire d'harmoniser les tarifs qui ont des modes de calcul différents. La réglementation et un nouveau marché de collecte et de traitement commun en 2016 fait qu'il est nécessaire à court terme d'appliquer les mêmes tarifs à tous les usagers.

MISE EN PLACE D'UN NOUVEAU SERVICE D'ACCÈS AUX DÉCHETTERIES

Pour plus d'égalité sur le territoire, la Communauté de Communes a négocié avec les codecom voisines, l'accès à leurs déchetteries pour les habitants du territoire de façon à ce que tout le monde ait accès à la déchetterie (Charey, St-Mihiel, Bernécourt et Commercy) la plus proche de chez lui. C'est donc un coût supplémentaire.

AUGMENTATION DE LA TAXE GÉNÉRALE SUR LES ACTIVITÉS POLLUANTES (TGAP)

Cette taxe appliquée par l'état sur les activités polluantes passe en 2015 à 32 € la tonne de déchets contre 24 € en 2014. Cela entraîne un surcoût de 10 000 € pour l'année 2015.

LES PRIX DU MARCHÉ DE COLLECTE ET DE TRAITEMENT AUGMENTENT TOUS LES ANS

Comme tout marché public de service sur plusieurs années, les prix sont indexés, le montant du marché augmente en 2015 de 1,5%.

Il faut rappeler également que sur les trois dernières années le taux de TVA applicable à ce service est passé de 5,5% à 10% sans que cela ne soit répercuté sur la redevance.

Avec cette augmentation, le service ne s'équilibre pas totalement, l'excédent de fonctionnement cumulé des dernières années dû aux recettes de la revalorisation du tri permet d'amortir cette hausse des tarifs. Il faut cependant resté mobilisé, les erreurs de tri ont augmenté de 5% en 2014.

Il faut cependant resté mobilisé, les erreurs de tri ont augmenté de 5% en 2014.

Semaine Européenne du développement durable au Relais Assistants Maternels



La manifestation s'est déroulée mercredi 3 juin à Apremont-la-Forêt. Ce projet s'intègre à l'opération « Semaine Européenne du Développement Durable » qui a eu lieu du 30 mai au 5 juin 2015.

La Codecom s'est mobilisée et a proposé un temps d'échange et de partage. Notre objectif était de sensibiliser aux enjeux du développement durable et d'inciter à l'adoption de comportements responsables.

Cette action sur le long terme va permettre d'instaurer en terme d'éducation précoce de bons réflexes et de sensibiliser les plus jeunes au fait que nos comportements ont un impact sur l'utilisation des ressources de la terre.

Des expositions, échanges et animations pour les jeunes enfants de 2 à 6/8 ans avec leur assistante maternelle et/ou leur parent se sont déroulés avec intérêt.

Vous souhaitez avoir plus d'informations, veuillez contacter Émilie REOT, animatrice du Relais Assistants Maternels,
 ☎ 07 89 83 23 70
 @ am.cc.cotesdemeuse.woevre@gmail.com



Sortie découverte à la chèvrerie de Chaillon avec le RAM.

La Grande Semaine de la Petite Enfance

La Grande Semaine de la Petite Enfance est le 1^{er} dispositif national destiné au TRIO « enfants-parents-professionnels » qui s'est déroulé du 9 au 13 mars dernier. Parents et professionnels se sont retrouvés dans tous les lieux d'accueil autour d'ateliers-jeux sur le thème « rencontres avec la nature ».

Au Relais Assistants Maternels, ces rencontres se sont déroulées du 5 au 17 mars.

Au programme ateliers-jeux « rencontre avec la nature » dans les communes de Broussey-en-Woèvre, Jouy-sous-lès-Côtes et Vigneulles-lès-Hattonchâtel.

Le trio « parents-enfants-assistantes maternelles » ont pu découvrir les petites bêtes de nos jardins, fabriquer des bulles, écouter l'histoire de Lili la souris au jardin, observer à la loupe leur environnement et faire des plantations.

Pour terminer cette semaine une sortie découverte a été organisée à la chèvrerie de Chaillon le mardi 17 mars pour aller voir les chevreaux. Les enfants ont pu déguster des tartines de fromage de chèvres, visiter les enclos et caresser les animaux.

Au centre multi accueil Pirouette, ces rencontres se sont déroulées du 9 au 13 mars.

Chaque jour de la semaine, une activité était proposée au trio « enfant-parents-professionnels ». Les enfants ont pu notamment jouer avec leur souffle, suivre Lili la souris dans la cueillette de son potager, et se familiariser avec les bruits et sons de la nature.

La semaine s'est clôturée par un goûter partagé, apprécié par tous !



Activité « nature » pour les petits au centre multi accueil Pirouette

Que doit-on faire de nos déchets ?

Les 10 règles pour diminuer nos déchets de la poubelle.

La quantité de nos déchets a doublé en 40 ans. Aujourd'hui, chacun d'entre nous produit 590 kg de déchets par an (chiffre national), qui se retrouvent dans nos poubelles. Alors des solutions existent pour réduire ses déchets, préserver l'environnement et être un éco citoyen. Suivez-le guide !



TRIER AVEC SOIN

Tout ne va pas dans les sacs de tri. Les règles de tri ont été données sur notre calendrier 2015 et pour tout **gros objet, n'oubliez pas la déchetterie !!** Un mauvais tri coûte cher à la collectivité (la collecte coûte déjà 189€ en moyenne la tonne sur le territoire). Les erreurs de tri compliquent les opérations de classement des déchets et peuvent même en dégrader ou en empêcher le recyclage. La collectivité perd alors des aides des éco organismes ! La CODECOM fournit les sacs de tri « jaune » à tous les usagers, ils sont à disposition dans chaque mairie. **Les gestes du tri sont simples puisque dans un même sac, les conserves, les bouteilles plastiques et les journaux sont collectés.** **Tout est acheminé vers le centre de tri**, classés par catégorie et prêts pour partir au recyclage.

REPORTAGE AU CENTRE DE TRI



ÉCHANTILLON DE SACS DE TRI DE LA CODECOM PRIS AU HASARD POUR ANALYSE : C'EST LA CARACTÉRISATION



TRI MANUEL DES MATÉRIAUX



TRI DES MATÉRIAUX SELON CATÉGORIES : PLASTIQUES, PAPIERS, MÉTAL...



REFUS DE TRI = DÉCHETS ENFOUIS !

RÉUTILISER LES DÉCHETS DE CUISINE ET DE JARDIN

Les déchets de cuisine (épluchures, restes de repas...) peuvent être mis dans un composteur et vous aurez un engrais organique au bout de 6 mois. Les déchets verts (tontes de pelouse, feuilles et tailles broyées) peuvent être utilisés comme paillis en protégeant le sol en été et en hiver. **La codecom propose des composteurs à prix réduit.** N'hésitez pas à demander conseil !



Pour tous renseignements sur la gestion des ordures ménagères, l'hydraulique ou bien le SPANC, veuillez contactez notre agent à la codecom : **Hélène LECLERE au 03 29 90 69 09**

REFUSER LES PROSPECTUS DANS SA BOITE AUX LETTRES

Chaque année, nous recevons environ 40 kg de publicité non adressée par foyer. Pour ne plus recevoir de prospectus ou journaux gratuits inintéressants, **collez l'autocollant « stop pub », disponible gratuitement en communes et à la codecom.** Vous recevrez toujours les informations de votre commune et région.

3

J'INSCRIS "STOP PUB"
SUR MA BOÎTE AUX LETTRES



JE RAPPORTE MES OBJETS
ET PRODUITS USAGÉS.



4

DÉPOSER LES BONS DÉCHETS AUX BONS ENDROITS

Depuis novembre 2006, les Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques (DEEE) ne doivent plus être jetés à la poubelle. **Tous les appareils alimentés sur secteur, pile ou batterie doivent être dépollués puis recyclés.** À l'achat d'un appareil neuf, vous payez une éco-participation, qui correspond au coût de collecte, de réemploi, de dépollution et de recyclage d'un appareil usagé équivalent. **Les grandes surfaces spécialisées en électroménager sont tenues de reprendre gratuitement les petits appareils électriques et électroniques usagés.** Vous pouvez toujours aller à la déchetterie la plus proche. Ces appareils seront ensuite collectés, recyclés et valorisés, souvent par une association locale.

Rapportez vos anciens médicaments à la pharmacie. Tout médicament périmé, non utilisé, doit être rapporté dans une officine, dans son conditionnement d'origine (sans l'emballage en carton). **Le pharmacien est tenu de l'accepter.** Les aiguilles et seringues usagées doivent être placées dans une boîte spécifique sécurisée, distribuée gratuitement par les pharmacies. Pour **les radiographies**, considérées comme produits dangereux, elles doivent aussi être **rapportées en cliniques ou hôpitaux et même certaines pharmacies.** Renseignez vous auprès des professionnels de santé !

FAIRE RÉPARER SES APPAREILS AU LIEU DE LES JETER

Certains appareils peuvent être réparés au lieu d'être jetés. Il faut **vérifier que l'appareil est bien réparable.** Un entretien régulier permet de prolonger leur vie. Si c'est le cas, **partagez ses appareils entre voisins**, cela évitera de racheter un autre appareil et pourquoi pas pratiquer la location d'outils ! Si un objet ne vous sert plus, il peut être encore utile à quelqu'un d'autre. **Vendre et acheter d'occasion**, c'est un bon moyen de faire durer nos objets.

Pensez aux recycleries/ ressourceries !

JE RÉPARE
OU JE FAIS RÉPARER.



5

J'EMPRUNTE OU JE LOUE.



J'ACHÈTE À LA COUPE
OU EN VRAC.



JE LIMITE LES EMBALLAGES.



6

LIMITER LES ACHATS AVEC TROP D'EMBALLAGES

Bien trop souvent, les produits sont suremballés inutilement. Alors le tri c'est parfait mais moins d'emballages c'est encore mieux. **N'oublions pas que l'esthétique de l'emballage ne garantit pas la qualité du produit mais en accroît sûrement le prix !** Privilégiez les achats à la coupe, les éco recharges ou encore les plats de type familial.



J'ACHÈTE DES ÉCO-RECHARGES



7

ÉVITER LES GASPILLAGES

Faites le point dans le réfrigérateur, faites une liste de courses avant achat et surtout à **vérifier les dates de péremption**.

Le **gaspillage concerne aussi les objets du quotidien**: les chaussures et les vêtements. Vous pouvez déposer dans les conteneurs Le Relais installés sur le territoire (Vigneulles: déchetterie et place Taylor; Apremont et Géville: près des écoles) de petits sacs, remplis de vêtements et linge de maison, chaussures, petite maroquinerie (sacs à main, ceintures). Afin de préserver la qualité de vos dons et leur assurer une seconde vie, **nous vous remercions de respecter ces quelques consignes**:

- **Utiliser des sacs de 30 litres maximum** (afin qu'ils puissent entrer dans les conteneurs).
- **Veiller à toujours bien fermer ces sacs** (pour ne pas qu'ils se salissent, ne pas déposer les vêtements en vrac ou dans des cartons).
- **Donner des vêtements propres et secs**. Les vêtements souillés (peinture, graisse...), mouillés et moisiss ne sont pas recyclables. Attacher les chaussures par paires.
- Si possible, **séparer le textile des chaussures** et de la maroquinerie.
- **Pas de recyclage matière possible pour les K-way**, les cirés, les chaussures, la petite maroquinerie et les jouets.
- Si le conteneur est plein, **ne pas déposer les sacs par terre** car ils risquent d'être volés ou abîmés. Appeler au numéro indiqué sur la borne. Aucun autre dépôt ne doit être fait: verre ou autre sont strictement interdits.

Sur notre secteur, **7 tonnes en un an ont été récoltées**, ce qui représente 3h de travail de tri pour 24 salariés et ce qui revient à **1,18 kg générés par habitant** en 2014 sur notre secteur.

J'ÉVITE LE GASPILLAGE ALIMENTAIRE.



JE DONNE, JE VENDS AU LIEU DE JETER.



ATTENTION AUX PRODUITS DANGEREUX

Il s'agit des piles, accumulateurs, lampes basse consommation; batterie, solvants et pesticides; des peintures, produits de bricolage, huile de vidange usagée... Les **piles, accumulateurs** et lampes basse consommation sont **jetés dans des points de collecte spécifiques** dans les magasins vendant ce type de produits, **à la codecom pour les piles et en déchetterie**.

J'UTILISE DES PILES RECHARGEABLES.



8

JE PRIVILÉGIE LES PRODUITS ÉCOLABELLISÉS.



9

RESPECTER LES DOSES

Inutile de surdoser nos produits ménagers et d'hygiène (gel douche, shampooing...): leur efficacité, même à faible dose est souvent bien suffisante pour les usages courants. **En respectant les doses** recommandées par les fabricants, nous éviterons les surconsommations et **limiterons les impacts sur l'environnement**.

JE LIMITE MES IMPRESSIONS PAPIER.



10

INUTILE DE CONSOMMER TROP DE PAPIER

Au bureau, comme à la maison, il ne faut imprimer que les documents dont nous avons réellement besoin. Imprimer recto verso ou **utiliser le verso comme brouillon est un bon geste!**

SOYONS ECO CITOYENS

LE MEILLEUR DECHET RESTE CELUI QU'ON NE PRODUIT PAS

Des élus qui participent à la réduction des déchets

L'année dernière, avec l'initiative du Conseil Général de la Meuse et de quelques collectivités dont la Codecom Côtes de Meuse Woëvre, des visites de sites liés à la gestion des déchets ont été organisées les 7 et 17 novembre 2014.

Les élus intéressés des différentes codecom se sont déplacés en grand nombre et ont accompagné les techniciens. Au cours de ces visites, des explications ont été données sur les process et c'est surtout pour sensibiliser et rappeler que chacun de nos gestes ont un impact sur l'environnement qui nous entoure ! D'où l'utilité du tri sélectif et de la valorisation de nos déchets.

1 VISITE DU SITE D'ENFOUISSEMENT DES DÉCHETS NON DANGEREUX (ORDURES MÉNAGÈRES) À PAGNY SUR MEUSE (55)

Les ordures ménagères sont enfouies dans des alvéoles conçues pour ce type de déchets. Un centre d'enfouissement est classé ICPE (Installation Classée Pour la Protection de l'Environnement). Les lixiviats (jus) et gaz sont récupérés. Le gaz est valorisé en énergie. Nos ordures ménagères ne vont pas sur ce site mais à Conflans en Jarnisy.

2 VISITE DU CENTRE D'INCINÉRATION À TRONVILLE EN BARROIS (55)

Les ordures ménagères sont incinérées avec des déchets de soins et hospitaliers. Le processus physico chimique produit de la vapeur d'eau et de l'énergie (chaleur ou électricité) qui alimente la zone industrielle autour. Les résidus de l'incinération seront enfouis ou valorisés en mâchefers.

3 VISITE DU CENTRE DE TRI À VILLERS LA MONTAGNE (54)

Le centre de tri situé près de Longwy, reçoit tous les sacs de tri des collectivités adhérentes. Les sacs sont triés par des machines, mais aussi manuellement ! Les plastiques, papiers, cartons et métal sont ensuite stockés en balles pour être ensuite valorisés et recyclés. Nos sacs jaunes de tri vont sur ce site.

4 VISITE DE LA PLATE FORME DE COMPOSTAGE ET DE MÉTHANISATION À SEICHEPREY (54) :

Cette visite s'est faite fin novembre 2014, avec quelques élus de la Codecom du Sammiellois. Le but était de voir l'étendu d'une plate forme de compostage de déchets verts récoltés dans les différentes déchetteries et d'en faire du compost ; et de découvrir la méthanisation : produire du biogaz avec le compost et le transformer en électricité.

4



1



2



3





En 2015, la Semaine du Développement Durable était européenne! **Du samedi 30 mai au vendredi 5 juin 2015, c'était la Semaine Européenne du Développement Durable (SEDD).** Afin que la population se sente concernée par le développement durable, les services du RAM et de l'environnement de la codecom se sont mobilisés et ont proposé des actions de sensibilisation. Mercredi 3 juin, à Apremont-La-Forêt, le public a pu assister à des animations sur divers thèmes comme l'alimentation, la gestion des déchets, le commerce équitable et la biodiversité. Ce fût aussi l'occasion de mettre l'accent sur les techniques de jardinage au naturel.

RÉUNIONS D'INFORMATIONS SUR LE COMPOSTAGE ET LE PAILLAGE

Venez nombreux pour apprendre toutes les techniques, conseils qui pourront réduire, voire éviter tout déplacement à la déchetterie pour les déchets verts! **C'est l'occasion d'acheter à prix réduit des composteurs de la codecom.** Et par la suite pourquoi ne pas devenir un « Pro du compostage » en devenant « Guide Composteur ». **Trois réunions d'informations sont prévues sur le territoire :**



SALLE DES FÊTES DE BROSSEY RAULECOURT



SALLE DU PÉRISCOLAIRE (CANTINE) À APREMONT LA FORET



SALLE DE RÉUNION DE LA CODECOM À VIGNEULLES

ATTENTION : RESPECT ET CIVISME

Pour un respect général de l'environnement et d'autrui, il est important de rappeler certaines **règles de civisme**. **Sont interdits :**

- le brûlage des déchets ménagers ;
- l'abandon ou le **dépôt sauvage des déchets**, quels qu'ils soient, même inertes ;
- le **déversement de déchets dangereux liquides** sur le sol ou dans les réseaux d'assainissement ou d'eau pluviale.

Même à la déchetterie, il est rappelé de **respecter la gardienne et toutes les règles** liées à l'accès de ce site: sécurité, consignes et instructions du gardien, circulation, sous peine de sanction.



HYDRAULIQUE

Les Zones Humides

Le Rupt de Mad.

La compétence Hydraulique au sein de la CODECOM est une compétence à part entière. En effet, le territoire de la CODECOM se situe sur trois bassins versants de rivières principales: l'Yron, le Rupt de Mad et la Creuë. Les travaux de restauration et le programme pluriannuel d'entretien des cours d'eau et affluents sont très spécifiques et doivent être définis en partenariat avec l'Agence de l'Eau Rhin Meuse.

La volonté de la CODECOM est de poursuivre ses actions, et de redémarrer des chantiers sur certains tronçons de cours d'eau. Les zones humides font partie des milieux à préserver sur le territoire. La volonté de retrouver des milieux anciennement connus au niveau patrimoine doit être du ressort de tout le monde. Le plus difficile est de les identifier: en effet, selon l'article premier de la Convention de Ramsar en 1971, « les zones humides sont des étendues de marais, de fagnes, de tourbières ou d'eaux naturelles ou artificielles, permanentes ou temporaires, où l'eau est stagnante ou courante, douce, saumâtre ou salée ».

Parmi les plus riches de la planète, les milieux humides abritent de très nombreuses espèces animales et végétales, ordinaires ou emblématiques. Ils remplissent également un certain nombre de fonctions écologiques telles que :

- La **régulation des crues**, en ralentissant les eaux de ruissellement grâce à leur végétation.
- La **recharge des nappes** et le soutien d'étiage, en se comportant comme des éponges, qui stockent l'eau en hiver et la restitue aux rivières en période de basses eaux.
- La **protection des sols**, les systèmes racinaires des végétaux protégeant les berges et les sols contre l'érosion.
- L'**épuration de l'eau** en filtrant les éventuels polluants (nitrates, phosphore, matières en suspension...) via la végétation.
- Un **refuge pour les plantes** de milieux humides, et des espèces d'oiseaux, d'amphibiens, de poissons, d'insectes qui peuvent s'y abriter, s'y nourrir, s'y reproduire.





1 500 contrôles ont été réalisés sur les 1 594 [...] 8 % seulement sont conformes à la réglementation en vigueur, contre 25 % non conformes sur le territoire de la codecom.

SPANC : Service Public d'Assainissement Collectif

Ce service a la charge de conseiller et d'accompagner les particuliers dans la mise en place de leur installation d'assainissement non collectif et de contrôler les installations d'assainissement non collectif. Comme pour l'assainissement collectif, ce service public fait l'objet d'une redevance qui en assure ainsi l'équilibre financier.

Les compétences du SPANC de la CODECOM comprennent le contrôle de conception-réalisation sur les ouvrages neufs ou réhabilités, le contrôle diagnostic de l'existant et le contrôle périodique de bon fonctionnement et d'entretien des ouvrages existants. Les compétences facultatives sont l'entretien et la réhabilitation.

Sur notre territoire, on peut déjà faire un bilan sur les contrôles de l'existant, car depuis 2011 jusqu'à aujourd'hui, quasiment toutes les installations sur les 25 communes ont été contrôlées : 1 500 contrôles ont été réalisés sur les 1 594 existants au départ et remis à jour au fur et à mesure. 8 % seulement sont conformes à la réglementation en vigueur, contre 25 % qui restent non conformes avec un impact sur l'environnement et/ou sur la salubrité.

La CODECOM est bien consciente que la réhabilitation de ces installations non conformes est financièrement un coup pour l'usager et c'est pour cela qu'après la phase contrôle, la réflexion se porte sur la phase travaux pour qu'il y ait une continuité avec les contrôles de l'existant. Nos élus s'engagent dans la réflexion et la suite en 2015-2016.

DU NEUF...

L'assainissement individuel dit « conventionnel » se décompose en une phase de prétraitement qui est la fosse septique ou toutes eaux. Les matières solides se décantent, sont dégradées en milieu sans oxygène avec une production de boues et de gaz très malodorants. La fosse doit être vidée lorsque les boues accumulées au fond atteignent la moitié de la capacité totale de la fosse, soit tous les 4 à 10 ans suivant l'occupation de l'habitation. Les eaux résiduelles sont ensuite dirigées directement vers le traitement : soit sur le sol en place (épandage), soit sur un sol reconstitué si les caractéristiques locales du sol ne sont pas aptes à garantir l'épuration, soit en microstation.

POURQUOI NE PAS CHOISIR LA PHYTOÉPURATION (SYSTÈMES D'ASSAINISSEMENT PAR FILTRES PLANTÉS) POUR ASSAINIR LES EAUX USÉES DE SA MAISON ?

Que ce soit pour l'efficacité du système ou dans une démarche éco-citoyenne, la phytoépuration s'avère être une alternative très convaincante aux autres systèmes d'ANC.

Le système consiste à traiter les eaux usées de la maison arrivent dans le premier filtre « à écoulement vertical » qui est planté de roseaux. Par gravité et percolation, les eaux vont se diriger vers le second filtre « à écoulement horizontal » qui est planté d'hélophytes type massettes, iris des marais, salicaires, rubaniers, scirpes, menthes aquatiques, plantains d'eau. Les filtres sont remplis de

granulats qui offrent un habitat aux bactéries qui transforment les matières organiques en matières minérales. Les plantes par leurs racines fixent la matière minérale et apportent de l'oxygène aux bactéries. **Système efficace qui répond à une démarche écologique**, qui reste une alternative aux fosses, qui a une bonne intégration paysagère et une qualité de rejet correcte et qui possède l'agrément du ministère de l'écologie. Il existe différents types de systèmes : filtres à roseaux, filtres végétalisés...

Sur notre territoire, il existe un exemple concret de phytoépuration sur le secteur de Géville. Le SPANC va suivre l'évolution de ce système à titre d'exemple, car il a été mis en place en novembre 2014.



Exemple de phytoépuration.



Filtre à sable vertical non drainé.



Microstation



Démarrage des travaux de phytoépuration en novembre 2014 (plantation) chez un usager sur le territoire.

Projet de Paysage des Côtes de Meuse

Vergers de Watronville

Sensibilisation et promotion du territoire

Le 19 avril dernier les Communautés de Communes Côtes de Meuse/Woëvre et Canton de Fresnes avec le soutien du Parc Naturel Régional de Lorraine ont participé à la 21^e Ronde des Vergers, randonnée organisée par l'association des loisirs de Watronville.

À cette occasion les agents des Codecoms et du Parc, accompagnés par l'animatrice du bureau de communication RVT, ont tenu un stand de promotion et de sensibilisation au projet de territoire des Côtes de Meuse. Un questionnaire et une dégustation de produits locaux ont permis de sensibiliser le public, habitants ou non des Codecoms au paysage identitaire des Côtes de Meuse. Les ressentis recueillis permettront ainsi d'abonder l'étude en cours.



Stand à la ronde des vergers.



Ouverture de la séance publique.

Présentation publique du diagnostic du Projet de Paysage des Côtes de Meuse

Le 19 mai dernier s'est tenue la présentation publique du rendu du diagnostic de l'étude en cours. Se fut également l'occasion d'avancer avec les acteurs du territoire et les élus locaux sur les enjeux et d'évoquer le travail sur le plan d'actions à venir. La restitution de l'étude complète aura lieu à l'automne prochain.

Si vous n'avez pas pu participer à cette réunion vous pouvez toujours contacter l'agent en charge du dossier pour lui faire part de vos avis :

Coralie JOURDIER, agent de développement local

03 29 90 00 63

developpementlocal@cc-cotesdemeuse-woevre.fr





Concours photos, à vous de jouer !

Les deux Communautés de Communes Côtes de Meuse/Woëvre et Canton de Fresnes organisent un concours photos à destination de leurs habitants.

Vous avez jusqu'au 31 août 2015 pour déposer vos photos en format informatique sur la thématique « Les Côtes de Meuse comme on ne les a jamais vues ! »

3 LOTS SONT À GAGNER !

- > Un vol en ULM,
- > Un repas du terroir pour 2 personnes,
- > Un panier de produits locaux

Vous trouverez les informations sur l'inscription et le règlement de participation sur les sites Internet des Communautés de Communes : www.cc-cotesdemeuse-woevre.fr ; et www.codecomfresnes.com

DÉVELOPPEMENT LOCAL

Pour tous renseignements complémentaires sur cette rubrique, veuillez contacter :

Coralie JOURDIER, agent de développement local

03 29 90 00 63

@ developpementlocal@cc-cotesdemeuse-woevre.fr

Accompagnement des entreprises et porteurs de projets

L'économie est un enjeu du territoire. Pour développer cette économie la Codecom a signé en début d'année une convention de partenariat avec l'association Alexis Lorraine (www.alexis.fr).

Véritable outil régional d'accompagnement à la création, au développement et à la transmission d'entreprise depuis 30 ans, Alexis vous guidera dans la faisabilité de votre projet et vous accompagnera dans les démarches à suivre.

Si vous êtes entrepreneurs ou si vous avez un projet et que vous avez besoin d'un conseil pour la création ou le développement de votre activité, Alexis définira selon vos besoins, un accompagnement adapté. **La première rencontre est gratuite !**

En haut de gauche à droite : Délégué Général de l'asso : Louis-Michel BARNIER ; Directeur de l'asso Meuse : Philippe LADONET ; Chargé de mission Meuse : Florian MEYER.



En bas de gauche à droite : Président de l'asso : Jacques BACHMANN ; Président de la Codecom : Sylvain DENOYELLE ; Vice-Président à l'économie de la Codecom : Jean-Claude ZINGERLE.

Campagnes d'aides à l'habitat des particuliers

Campagne d'aide aux ravalements de façades privées

Cette année encore une programmation de 10 dossiers d'aide aux ravalements de façades est ouverte avec le soutien de la Région Lorraine.

Il reste encore quelques dossiers de disponibles sur la programmation 2014 !

Si vous souhaitez obtenir une aide vous pouvez retirer un dossier de demande d'aide auprès de la Codecom.

Campagne d'aide aux économies d'énergie dans l'habitat

L'enveloppe financière dédiée aux aides aux économies d'énergie est entamée mais il reste encore des aides disponibles. En effet, la Codecom a obtenu une prolongation des crédits grâce au soutien du Conseil Départemental de la Meuse jusqu'en novembre 2015. N'hésitez donc pas à solliciter la Codecom pour vérifier l'éligibilité de vos travaux et pour retirer un dossier de demande d'aide.

RAPPEL 

Pour ces deux aides un nombre limité de dossiers est programmé. Les aides seront donc octroyées en fonction des crédits disponibles.

AGENDA DES SORTIES ET MANIFESTATIONS

Les associations peuvent nous faire part de leurs manifestations ou actions, tout au long de l'année, en contactant la Codecom.



RANDONNÉES

De nombreuses randonnées sont organisées par le Club des Côtes et les Amis des Côtes tout au long de l'année. Pour connaître les dates et lieux rdv sur la page Internet de chaque association sur le site Internet de la Codecom www.cc-cotesdemeuse-woevre.fr/ à la rubrique « Agenda ».



ÉVÉNEMENTS À MADINE

Des manifestations sont organisées tout le long de l'année au Lac de Madine. Retrouvez le calendrier des manifestations sur le site Internet www.lacmadine.com/ à la rubrique « Actu ».



SORTIES NATURE

Le Conservatoire des sites naturels lorrains, ainsi que le CPIE, organisent des sorties sur différentes thématiques. Vous pouvez retrouver les informations sur les sites Internet www.cren-lorraine.fr/ à la rubrique « Agenda » et cpie-meuse.fr/ à la rubrique « Actualités ».



ART ET TRADITIONS

L'écomusée d'Hannonville-sous-les-Côtes vous propose des ateliers, stages et diverses manifestations, retrouvez tout le programme sur www.ecomusee-hannonville.com

AUTRES MANIFESTATIONS TOUT AU LONG DE L'ÉTÉ...

Exposition « Blessures d'Hattonchâtel de la guerre à la reconstruction »

Tous les dimanches du 31 mai au 4 octobre de 14h à 18h.
Salle des fêtes d'Hattonchâtel. Entrée libre.

Info au 06 51 34 91 58

Marché Bio

Le 11 juin, Place Taylor à Vigneulles-les-Hattonchâtel.
Organisé par l'AMAP Sous les vignes.

30^e rassemblement et bourse de véhicules anciens

Les 13 et 14 juin à la base 2 du Lac de Madine côté Heudicourt.
Organisé par les Bielles Meusiennes.

Info au 03 29 83 72 97

Gala « Formes » / danse classique et modern jazz

Le 21 juin à partir à 15h à l'Espace Montrichard à Pont-à-Mousson (54).
Entrée payante. Organisé par l'association Les amis de la danse.

info et résa au 06 63 36 30 59

@ secretariat-lesamisdeladanse@orange.fr

Exposition de photos « Au cœur des Vosges » de Pierre COLIN

Jusqu'au 28 juin (de 10h à 17h) à la Grange Théâtre à Lachaussée.

Info au 03 29 89 30 23

Concert de Barzinguait QUINTETTE

Le 28 juin à la Grange Théâtre à Lachaussée.

Info et résa au 03 29 89 30 23

Fête patronale

Le 28 juin à Creuë.

Tournoi de Hand sur herbe

Le 28 juin à Madine.

Organisé par le Club de Hand ball de Vigneulles-les-Hattonchâtel.

Exposition de photos « nature » de Nicolas PIERON

Jusqu'à la mi-juillet sur RDV à la chambre d'hôte « La Bottée » à Viéville-sous-les-Côtes.

Info au 03 29 89 98 12

Stage de croquis « Carnet de voyages »

Les 4 et 5 juillet à la chambre d'hôte « La Bottée » à Viéville-sous-les-Côtes. Organisé par Le Crayon à Roulettes.

Info et résa 03 87 78 33 73

Exposition « au Cœur du lavoir »

Du 4 juillet au 30 août à Creuë.

16^e concert d'été : Grand concert classique

Le 5 juillet à 16h en l'église de Frémeréville-sous-les-Côtes.

Organisé par l'association les Amis des Arts.

Info et résa au 03 29 92 18 36

Don du sang

Le 15 juillet à la salle polyvalente.

Située sur la place du Champs de Foire à Vigneulles-les-Hattonchâtel.

Balade Nocturne

Le 17 juillet à 20h.

Organisée par la médiathèque de Vigneulles-les-Hattonchâtel. Tarif : 2 €

Info et résa 03 29 89 30 71

Barbecue

Le 19 juillet à Vigneulles-les-Hattonchâtel.

Organisé par l'association la Mirabelloise.

Découverte historique de l'étang de Gironval

Le 26 juillet à Bouconville-sur-Madt.

Brocante

Le 2 août à Heudicourt-sous-les-Côtes.

Organisé par le Club de Hand Ball de Vigneulles.

Fête patronale

Le 15 août à Viéville-sous-les-Côtes.

Concours de pétanque

Le 23 août à Vigneulles-les-Hattonchâtel.

Organisé par l'association la Mirabelloise.

Journée des charrues anciennes

Le 23 août à la Ferme du Pochy à Vigneulles-les-Hattonchâtel.

Marché Bio

Le 10 septembre Place Taylor à Vigneulles-les-Hattonchâtel.

Organisé par l'AMAP Sous les vignes.

Art et Nature

Le 13 septembre, secteur du château à Liouville.

Journée découverte de la nature et métiers de l'artisanat d'art. Organisée par les associations Nature'L et Athanor.

Journées européennes du patrimoine « Histoire d'eau »

Les 19 et 20 septembre à Viéville-sous-les-Côtes.

Organisées par l'Association Des Deux Lavoirs.

Côtes de Meuse/Woëvre le mag' - juin 2015 - n°5 - 3500 exemplaires

Ce document est imprimé sur du papier recyclé.

Responsable de la rédaction et de la publication : Sylvain DENOYELLE

Rédaction : les élus et les agents de la Communauté de Communes Côtes de Meuse/Woëvre

Crédit photos : Codecom Côtes de Meuse/Woëvre.

Illustrations de la rubrique déchets : Ademe - reduisonsnosdechets.com

Conception graphique et mise en page : Isabelle Bomey - isabomey.tumblr.com

Impression : Novaprint - Verdun.